



Publication le 10 MARS 2016

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le

10 MARS 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-5

L'an **deux mille seize**, le **premier mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 00*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND, Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET, Mme MARCEL (*jusqu'à 21 h 30*), M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (*à partir de 19 h 00*), Mme MARCEL à Mme BONNICEL (*à partir de 21 h 30*).

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Commission locale d'évaluation des transferts de charges : approbation du rapport de la commission.

Madame le Maire expose que l'évaluation des transferts de charges est un acte unique et déterminant de la vie de la Communauté d'Agglomération de Nevers.

Il consiste à identifier et chiffrer le montant des charges transférées par les 12 communes à Nevers Agglomération et qui seront déduites du calcul de l'attribution de compensation des communes dans un souci de respect du principe de neutralité budgétaire.

La commission locale d'évaluation des transferts de charges doit rendre ses conclusions au travers d'un rapport lors de chaque transfert de compétences.

A ce titre, il était rendu nécessaire de procéder à une juste évaluation des charges transférées par la commune de Nevers, afin de préserver l'équilibre financier de la Communauté d'Agglomération de Nevers et de ses communes membres sur le long terme.

C'est ainsi que la commission locale d'évaluation des transferts de charges s'est réunie le 16 décembre dernier et a établi un rapport qui doit être soumis obligatoirement à l'approbation des Conseils Municipaux des communes membres.

Il porte sur le transfert de la compétence enseignement supérieur de la ville de Nevers et sur la régularisation du transfert de charges de la Maison de la Culture de Nevers Agglomération.

Ce dossier a été examiné en commission des finances le 19 février dernier.

C'est pourquoi Madame le Maire propose d'approuver le rapport adopté par la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte par 24 voix pour et 5 votes contre le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 3 mars 2016

Le Maire



Isabelle BONNICEL